

Privilège

Troisièmement, plusieurs des laissez-passer qu'ont utilisés les étudiants pour pénétrer à la tribune portaient la signature du député de Windsor—Sainte-Claire.

Hier, à l'issue de la période des questions, deux députés néo-démocrates qui se tenaient à l'extérieur de la Chambre des communes et qui riaient encore de cette manifestation, ont remarqué, sans savoir que l'un de nos employés pouvait les entendre, que la Fédération canadienne des étudiants avait demandé au NPD de soulever cette question à la Chambre. À mon avis, cela confirme à première vue la participation du NPD à cette honteuse manifestation.

Mon dernier élément de preuve est une affiche qui avait été accrochée à l'Université d'Ottawa pendant plusieurs jours avant la manifestation. L'affiche se lisait comme suit:

Le 17 octobre

1. Pétition au local de la FEUO concernant la taxe de 3 p. 100 sur les prêts.

C'est le sigle de la Fédération des étudiants de l'Université d'Ottawa.

2. La critique du NPD doit poser des questions sur la taxe de 3 p. 100. Départ du local de la FEUO à 14 h 15 pour assister à la période des questions.

Je signale qu'au bas de cette affiche que je dépose sur la table figure en gros caractère le mot «Révolution».

Selon moi, la preuve est plus que suffisante pour vous convaincre de statuer qu'il existe bel et bien à première vue un abus de privilège, monsieur le Président, de sorte que vous devriez demander à la Chambre de se prononcer sur la motion que voici:

Que toute l'affaire de la manifestation des étudiants qui s'étaient rassemblés à la tribune du public pour la période des questions le mercredi 17 octobre 1990 et la preuve à première vue que le député de Windsor—Sainte-Claire avait été prévenu à l'avance de cette manifestation soient renvoyées au comité permanent des privilèges et des élections.

En terminant, monsieur le Président, je vous invite à vous reporter à la page 14280 du hansard d'hier, où le chef du Nouveau Parti démocratique déclare ce qui suit:

...mais je ne devrais pas avoir à le faire puisque, en tant que députés, nous n'approuvons nullement ce genre de manifestation. Nous n'avons jamais été favorables à ce genre de chose et nous ne devrions pas avoir à nous en dissocier publiquement. Il devrait aller de soi que les députés n'apprécient pas que les occupants de la tribune adoptent ce type de comportement.

Je suis d'accord avec la députée. Il est tout à fait regrettable que les députés de son parti n'aient pas obtenu à son exhortation.

À mon avis, monsieur le Président, la preuve dont vous êtes saisi aujourd'hui est par trop accablante pour que vous puissiez croire que la manifestation d'hier et la

participation du député de Windsor—Sainte-Claire n'étaient qu'une pure coïncidence. Monsieur le Président, nous sommes bel et bien en présence d'un cas flagrant d'outrage à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, j'aurais pensé que les événements qui se sont produits ici hier, à la tribune et de l'autre côté de l'allée avaient suffisamment causé de gêne à la Chambre, sans qu'on ait à entendre ce que je viens d'entendre.

À mon avis, personne à la Chambre n'accuserait Howard McCurdy d'avoir fait preuve d'un esprit partisan mesquin et outré. . .

Des voix: Oh, oh!

M. McCurdy: . . .et de s'être conduit d'une manière incompatible avec les obligations des députés de représenter de façon appropriée la Chambre par leurs actes et leur conduite.

• (1510)

Je voudrais dire que le ridicule de cette accusation sera démontré au moins en partie par mon statut particulier. Toute personne qui me regarde sait que, si j'ai un peu de bon sens, on ne s'attend pas à ce que j'adopte les normes qui sont observées par le reste des députés, mais mes observateurs feront mieux de se montrer supérieurs.

J'ai essayé de faire attention à ce qu'on a dit. Tout d'abord, d'après le député, le sergent d'armes a informé le leader du gouvernement à la Chambre qu'il allait y avoir une manifestation hier. Je suis au courant d'un seul fait. Notre leader à la Chambre n'en a pas été informé, ni aucun autre membre de notre groupe parlementaire. Aucun député, moi y compris, n'était au courant. On avait annoncé à l'Université d'Ottawa, paraît-il, que j'allais poser hier une question concernant les étudiants.

Il se trouve que je ne suis arrivé hier à Ottawa qu'à 10 h 30. À ce stade, personne dans notre groupe parlementaire n'a proposé qu'une question soit posée à propos des étudiants et aucune telle question n'a donc été approuvée. Ce n'est environ qu'à 12 h 45 qu'on a soulevé le sujet d'une question à poser à propos des étudiants. Ce serait donc bien après, j'imagine, que les avis ont été affichés à l'Université d'Ottawa.

Il est vrai que, quand j'étais auparavant critique des sujets intéressants les jeunes et l'enseignement postsecondaire, les étudiants pouvaient compter sur moi pour poser des questions à des moments opportuns. C'était assurément le cas le Jour national des étudiants. Si le groupe parlementaire a accepté que je pose une question, c'était